

ETAT DES LIEUX

LOI ALLUR 2016 DECRET N° 2016-382 DU 30 MARS 2016

d'entrée de sortie fait le __/__/_____

(si état des lieux de sortie, indiquez la date de l'état des lieux d'entrée : __/__/____)

Quand faire l'état des lieux ?

Un état des lieux d'entrée doit être réalisé lors de la remise des clés (en pratique, le jour de la signature du bail) et joint au contrat de bail. Un état des lieux de sortie doit également être fait lorsque le locataire quitte le logement et rend les clés.

Qui peut faire un état des lieux ?

Le propriétaire et le locataire doivent constater ensemble l'état des lieux d'entrée et de sortie, d'un commun accord et dans de bonnes conditions d'éclairage. Le logement doit contenir les équipements mentionnés au contrat de location. Ces documents doivent être établis par écrit en 2 exemplaires (un exemplaire pour le locataire, l'autre pour le propriétaire), et réalisé à l'amiable par le propriétaire et le locataire (ou un tiers mandaté par eux : agent immobilier par exemple).

Bon à savoir :

Le locataire peut demander au bailleur ou à son représentant de modifier l'état des lieux d'entrée dans les 10 jours suivant sa date de réalisation pour tout élément concernant le logement, et le premier mois de la période de chauffe concernant l'état des éléments de chauffage.

INFORMATIONS GENERALES

maison appartement

Adresse du logement (préciser étage et porte au besoin) :

Nombre de pièces :

Prénom Nom du propriétaire (ou mandataire) :

Adresse du propriétaire (ou mandataire) :

Prénom Nom du /des locataire(s) :

Adresse du locataire (nouvelle adresse si départ) :

1-RELEVES DES COMPTEURS

ELECTRICITE

Relevé du compteur (ligne 1) :

Relevé (ligne 2 si heures creuses) :

Date :

Puissance :

Localisation :

GAZ

Relevé du compteur (chiffres sur fond noir) :

Date :

Puissance :

Localisation :

Etapes à suivre pour mettre votre futur compteur d'électricité et/ou de gaz à votre nom

- relever le compteur de votre ancien logement
- relever le compteur de votre nouveau logement
- appeler 09 74 59 19 97 (de 8h30 - 20h en semaine ou 9h - 17h le samedi)

RACCORDEMENT ELECTRICITE / GAZ

09 75 18 46 56

de 8h30 - 20h en semaine ou 9h - 17h le samedi

Appel gratuit non surtaxé pour ouverture ou raccordement immédiat d'électricité et/ou gaz.

EAU CHAUDE

Relevé du compteur (chiffres noirs) :

Date :

Localisation :

EAU FROIDE

Relevé du compteur (chiffres noirs) :

Date :

Localisation :

2-ETAT DES ELEMENTS DE CHAUFFAGE

Chauffage collectif

Chaudière individuelle Localisation : Etat :

Nombre de radiateurs eau :

Nombre de convecteurs électriques :

Ballon :Litres Localisation : Etat :

3-REMISE DE CLES

Nombre de clés :

Entrée immeuble :

Box/parking :

Cave :

Boîte aux lettres :

Local poubelle :

Autres :

4-ETAT DES LIEUX PIECE PAR PIECE

Pour chaque pièce et chaque équipement, notez l'état et commentez les défauts.

ENTREE	Très bon état	Bon état	Etat moyen	Mauvais état	Commentaires
Murs					
Sols					
Plafond					
Portes, menuiserie					
Fenêtres (vitres, volets)					
Rangement, placard					
Electricité (lumière, prises,...)					
Chauffage, tuyauterie					
Ventilation					
Commentaire général sur l'entrée					

SEJOUR	Très bon état	Bon état	Etat moyen	Mauvais état	Commentaires
Murs					
Sols					
Plafond					
Portes, menuiserie					
Fenêtres (vitres, volets)					
Rangement, placard					
Electricité (lumière, prises,...)					
Chauffage, tuyauterie					

Ventilation					
Commentaire général sur le séjour					

SALLE A MANGER	Très bon état	Bon état	Etat moyen	Mauvais état	Commentaires
Murs					
Sols					
Plafond					
Portes, menuiserie					
Fenêtres (vitres, volets)					
Rangement, placard					
Electricité (lumière, prises,...)					
Chauffage, tuyauterie					
Ventilation					
Commentaire général sur le séjour					

CHAMBRE 1 description :	Très bon état	Bon état	Etat moyen	Mauvais état	Commentaires
Murs					
Sols					
Plafond					

Portes, menuiserie					
Fenêtres (vitres, volets)					
Rangement, placard					
Electricité (lumière, prises,...)					
Chauffage, tuyauterie					
Ventilation					
Commentaire général sur la chambre 1					

CHAMBRE 2 description :	Très bon état	Bon état	Etat moyen	Mauvais état	Commentaires
Murs					
Sols					
Plafond					
Portes, menuiserie					
Fenêtres (vitres, volets)					
Rangement, placard					
Electricité (lumière, prises,...)					
Chauffage, tuyauterie					
Ventilation					
Commentaire général sur la chambre 2					

CHAMBRE 3 description :	Très bon état	Bon état	Etat moyen	Mauvais état	Commentaires

Murs					
Sols					
Plafond					
Portes, menuiserie					
Fenêtres (vitres, volets)					
Rangement, placard					
Electricité (lumière, prises,...)					
Chauffage, tuyauterie					
Ventilation					

Commentaire général sur la chambre 3

CHAMBRE 4 description :	Très bon état	Bon état	Etat moyen	Mauvais état	Commentaires
Murs					
Sols					
Plafond					
Portes, menuiserie					
Fenêtres (vitres, volets)					
Rangement, placard					
Electricité (lumière, prises,...)					
Chauffage, tuyauterie					
Ventilation					

Commentaire général sur la chambre 4

CUISINE	Très bon état	Bon état	Etat moyen	Mauvais état	Commentaires
Murs					
Sols					
Plafond					
Portes, menuiserie					
Fenêtres (vitres, volets)					
Rangement, placard					
Electricité (lumière, prises,...)					
Chauffage, tuyauterie					
Ventilation					
Evier (nb bacs, matière, couleur)					
Siphon, évacuation					
Joints					
Plaques de cuisson					
Hotte Aspirante					
Lave-vaisselle					
Réfrigérateur					
Autres					
Commentaire général sur la cuisine					

SALLE DE BAINS	Très bon état	Bon état	Etat moyen	Mauvais état	Commentaires

Murs					
Sols					
Plafond					
Portes, menuiserie					
Fenêtres (vitres, volets)					
Rangement, placard					
Electricité (lumière, prises,...)					
Chauffage, tuyauterie					
Ventilation					
Lavabo					
Douche					
Baignoire					
Autre					

Commentaire général sur la salle de bain

WC	Très bon état	Bon état	Etat moyen	Mauvais état	Commentaires
Murs					
Sols					
Plafond					
Portes, menuiserie					
Fenêtres (vitres, volets)					
Rangement, placard					
Electricité (lumière, prises,...)					
Chauffage, tuyauterie					

Ventilation					
Cuvette					
Mécanisme chasse d'eau					
Lave-mains					
Joints					
Autres					
Commentaire général sur les WC					

AUTRES PIÈCES préciser :	Très bon état	Bon état	Etat moyen	Mauvais état	Commentaires
Commentaire général					

AUTRES PIÈCES préciser :	Très bon état	Bon état	Etat moyen	Mauvais état	Commentaires

Commentaire général					

AUTRES ACCESSOIRES	Très bon état	Bon état	Etat moyen	Mauvais état	Commentaires
Sonnerie					
Boîte aux lettres					
Antenne TV					
Interphone					
Portail électrique					
Détecteur(s) de fumées					

Autres : cave, balcon, loggia, terrasse, buanderie, salle de douche, garage... précisez dans la zone ci-dessous.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Conformément à l'article 3 de la Loi n° 89 – 462 du 6 Juillet 1989, un état des lieux doit être établi contradictoirement entre les parties lors de la remise des clefs au locataire, et lors de la restitution de celles-ci. Le locataire dispose d'un délai de 10 jours pour demander au bailleur ou à son représentant de compléter le présent état des lieux (pour l'état des équipements de chauffe, le délai est porté au 1er mois de la période de chauffe).

Les cosignataires reconnaissent avoir reçu chacun un exemplaire du présent état des lieux et s'accordent pour y faire référence lors du départ du locataire. Cet état des lieux est transmis : soit par e-mail au format PDF, soit par courrier si les cosignataires en font la demande auprès de l'expert.

Le locataire sortant ou son représentant est informé que les dégradations ou défauts d'entretien constatés sur le présent état des lieux peuvent relever de son éventuelle responsabilité après comparaison avec l'état des lieux d'entrée. Il reconnaît que des indemnités correspondant à des dégradations ou défauts d'entretien seront imputées sur son dépôt de garantie.

Le présent état des lieux établi contradictoirement entre les parties qui le reconnaissent exact, fait partie intégrante du contrat de location dont il ne peut être dissocié. Le présent état des lieux contradictoire a été dressé en deux exemplaires entre les soussignés qui le reconnaissent exact.

Fait à , le en exemplaires.

Le propriétaire ou son représentant

NOM et PRENOM

Signatures précédées de la mention « Certifié exact ».

Le(s) locataire(s)

NOM et PRENOM

Signatures précédées de la mention « Certifié exact ».